

Séance du 24 MAI 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrene, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Bisauta, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrene ; M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre, Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Capdevielle à M. Casenave.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Vote des taux d'imposition pour l'année 2006 - Rectificatif.

Monsieur Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de la séance du 30 mars, il avait décidé de revaloriser les taux d'imposition de 1 % pour la taxe d'habitation et de 2 % pour les taxes foncières (bâti et non bâti), soit :

- taxe d'habitation : 25,69 % ;
- taxe foncière bâtie : 18,40 %
- foncier non bâti : 48,06 %.

L'augmentation proposée pour le foncier non bâti s'avère non conforme dans la mesure où sa progression ne peut excéder celle de la taxe d'habitation, soit 1 % en l'occurrence. Il convient de modifier la délibération sur ce point, étant précisé que l'impact sur le produit fiscal attendu est marginal (moins-value de 460 €).

La revalorisation des taux pour l'année 2006 est en définitive la suivante :

- taxe d'habitation : + 1 %,
- foncier bâti : + 2 %,
- foncier non bâti : + 1 %.

	Bases 2006	Taux 2005	Taux 2006	Produit attendu
Taxe habitation	42 404 000 €	25,44 %	25,69 %	10 893 588 €
Taxe Foncière Bâtie	46 639 000 €	18,04 %	18,40 %	8 581 576 €
Foncier non bâti	95 800 €	47,12 %	47,58 %	45 581 €
Total				19 520 745 €

Je vous propose donc de fixer les taux 2006 comme indiqué ci-dessus et le produit fiscal à 19 520 745 €.

Adopté.

Mme Peyrucq, M. Larralde votent contre.

Mme Baratchart-Damestoy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.